

Marché public de fournitures courantes et services	
Intitulé du marché	Prestations d'agence de voyages (transport, hébergement hôtelier, et services associés) pour l'INHA
Pouvoir adjudicateur	Institut national d'histoire de l'art 2, rue Vivienne 75002 Paris service.juridique@inha.fr
Procédure	Procédure d'appel d'offres ouvert passée en application des dispositions des articles L. 2124-2 et R. 2124-2 du code de la commande publique
Marché n°	2025-021

REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

Commun à tous les lots

Date et heure limites de réception des offres

Le jeudi 13 novembre 2025 à 12h00

SOMMAIRE

<u>ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION</u>	2
1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION	2
1.2 - FORME DU MARCHÉ ET PROCÉDURE DE CONSULTATION	3
1.3 - RÉALISATION DE PRESTATIONS SIMILAIRES	3
1.4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS	3
1.5 - NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE	4
<u>ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION</u>	4
2.1 - DURÉE DU MARCHÉ - DÉLAIS D'EXÉCUTION	4
2.2 - VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES OU ALTERNATIVES	4
2.3 - DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES	4
2.4 - MODE DE RÈGLEMENT DU MARCHÉ ET MODALITÉS DE FINANCEMENT	4
2.5 - CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXÉCUTION	5
2.6 - DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ	5
<u>ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION</u>	6
3.1 - CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	6
3.2 - MODIFICATIONS APPORTÉES EN COURS DE CONSULTATION	6
<u>ARTICLE 4 : PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES</u>	7
4.1 - DOCUMENTS À PRODUIRE	7
4.2 - MODALITÉS DE PRÉSENTATION DES DOCUMENTS	10
<u>ARTICLE 5 : SÉLECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES</u>	11
5.1 - SÉLECTION DES CANDIDATURES	11
5.2 - JUGEMENT DES OFFRES	12
<u>ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS</u>	13
6.1 - SE PRÉPARER POUR UNE RÉPONSE DÉMATÉRIALISÉE SUR PLACE	13
6.2 - RÉPONDRE ÉLECTRONIQUEMENT	14
<u>ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES</u>	14
<u>ARTICLE 8 : VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS</u>	14

Article premier : Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet de la consultation

Marché n° 2025-021 - Prestations d'agence de voyages (transport, hébergement hôtelier, et services associés) pour l'INHA

La présente consultation concerne : **des prestations d'agence de voyages** (transport, hébergement hôtelier et services associés) pour l'INHA, sis 2 rue Vivienne 75 002 Paris

Pouvoir adjudicateur : Institut National d'Histoire de l'Art (INHA), représenté par sa Directrice générale en exercice.

Lieu(x) d'exécution : 2, rue Vivienne - Paris (2e)

1.1.1 Allotissement

Le présent marché n'est pas alloti.

1.2 - Forme du marché et procédure de consultation

La présente consultation est une procédure d'appel d'offres ouvert passée en application des dispositions des articles L. 2124-2 et R. 2124-2 du code de la commande publique.

Le présent accord-cadre est mono-attributaire et prend la forme d'un marché à bons de commande.

Les bons de commande sont conclus sans montant minimum et pour un montant total maximum de 800 000 euros HT, reconductions incluses, dans les conditions fixées à l'article 6.1.2 du CCAP.

1.3 - Réalisation de prestations similaires

La réalisation de prestations similaires à celles confiées au titulaire dans le cadre du présent marché pourra donner lieu à la conclusion d'un avenant en application des dispositions de l'article 2.3 du CCAP du présent marché et en application des dispositions des articles R. 2122-7 et R.2194-1 du code de la commande publique.

1.4 - Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire ou conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Marché n° 2025-021 - Prestations d'agence de voyages (transport, hébergement hôtelier, et services associés) pour l'INHA

Les candidats peuvent présenter une offre en qualité de candidat individuel et/ou en qualité de membre d'un ou plusieurs groupements. Un même prestataire ne pourra pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché, ni se présenter à la fois en candidat individuel et en tant que mandataire d'un groupement.

1.5 - Nomenclature communautaire

La classification principale conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

LOT 1
<i>Classification principale</i>
Services d'agences de voyages et services similaires (63510000-7)

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 - Durée du marché - Délais d'exécution

Le marché est conclu pour une période initiale d'un (1) an à compter du 1^{er} janvier 2026. Dans le cas où le marché serait notifié après la date susmentionnée, la date de prise d'effet du marché sera la date de notification au titulaire.

Le marché peut être reconduit par périodes successives d'un (1) an, au maximum trois (3) fois. La durée totale du marché ne pourra donc excéder quatre (4) ans.

Si le pouvoir adjudicateur décide de ne pas reconduire le marché, il en informera le titulaire par écrit au moins quatre (4) mois avant la fin de la durée de validité du marché.

La reconduction du marché sera tacite et le titulaire ne pourra s'y opposer.

Les délais d'exécution des prestations sont fixés dans les conditions définies au CCAP et au CCTP.

2.2 - Variantes et Prestations supplémentaires ou alternatives

Aucune variante n'est autorisée, et aucune prestation supplémentaire ou alternative n'est prévue.

2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres, telle que prévue en page de garde du présent règlement de la consultation.

2.4 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Le marché sera financé par le pouvoir adjudicateur.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

2.5 - Conditions particulières d'exécution

Cette consultation comporte des conditions particulières d'exécution visées par l'article L. 2112-3 du code de la commande publique.

Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par les articles R. 2113-7 et R. 2113-8 du code de la commande publique.

2.6 - Diversité et égalité

L'article L. 2141-4 du code de la commande publique confirme les interdictions de soumissionner, introduites dans le droit des marchés publics par la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Ne peuvent notamment pas candidater à un marché public :

- les personnes qui ont fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive prévue à l'[article 225-1 du code pénal](#). Cette infraction est constituée par toute discrimination, c'est à dire toute distinction opérée entre les personnes physiques ou entre les personnes morales ;
- les personnes qui ont fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées à l'article L.1146-1 du code du travail ;
- les personnes qui n'ont pas respecté l'obligation de négociation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, dès lors que les deux conditions suivantes sont réunies :
 - au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la procédure de passation, la négociation prévue à l'[article L. 2242-5 du code du travail](#) n'a pas été menée ;
 - à la date à laquelle les personnes candidatent, elles n'ont pas réalisé ou engagé la régularisation de leur situation au regard de l'obligation de négociation fixée par cet article L. 2242-5.

Il est rappelé que l'article L. 2242-5 du code du travail impose à l'employeur d'engager chaque année, une négociation sur les objectifs d'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes dans l'entreprise, ainsi que sur les mesures permettant de les atteindre.

Le candidat fournira, le cas échéant, les justificatifs permettant au pouvoir adjudicateur de s'assurer du respect de ces obligations.

Article 3 : Contenu du dossier de consultation

3.1 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation du présent marché contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC-document non contractuel) ;
- L'acte d'engagement (AE-document contractuel) ;
- Le bordereau de prix unitaires (BPU-document contractuel) et son détail quantitatif estimatif (DQE- document non contractuel) ;
- Le cadre de réponse technique ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et son annexe :
 - Annexe n°1 : Conditions de déplacement en France et à l'Étranger.;

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse électronique suivante : www.marches-publics.gouv.fr.

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique ou par courrier électronique n'est autorisée.

3.2 - Modifications apportées en cours de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications non substantielles au dossier de consultation et de formuler des recommandations spécifiques aux candidats, dans le strict respect de l'égalité de traitement des candidats et des règles de concurrence. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard six (6) jours calendaires avant la date limite de réception des offres.

En cas de nécessité, l'INHA pourra reporter la date limite de réception des offres initialement fixée et figurant en page de garde du présent règlement de la consultation.

Les candidats seront alors tenus de remettre leur offre en intégrant l'ensemble des compléments d'information ou modifications apportées au dossier de consultation, sans pouvoir élever aucune contestation de ce chef.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que les modifications apportées aux documents en cours de consultation, ainsi que les réponses aux questions posées par les candidats, seront publiées sur le site www.marches-publics.gouv.fr. Les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sur ce site recevront un courrier électronique d'alerte les informant des modifications apportées et les invitant à se rendre sur ce site pour télécharger les documents ajoutés ou modifiés, ainsi que les questions-réponses.

La vigilance des candidats est donc attirée sur l'attention à porter à tout courrier électronique provenant de la plate-forme www.marches-publics.gouv.fr ou de tout courrier électronique ou fax provenant de l'INHA.

Les candidats sont également invités à se rendre régulièrement sur le site www.marches-publics.gouv.fr pour vérifier l'éventuelle publication d'un avis rectificatif ou d'une question-réponse sur la procédure en cours.

Lors de votre inscription sur la plateforme, les candidats sont en outre invités à **indiquer leurs coordonnées (adresse électronique) afin d'être alertés à tout moment de tout événement relatif à la consultation** (modifications de la consultation, échanges, résultat de la consultation...). Il leur est notamment conseillé de communiquer une adresse consultée quotidiennement et accessible à tout moment par plusieurs personnes au sein de l'entreprise candidate.

Article 4 : Présentation des candidatures et des offres

Les informations et documents de la réponse seront en langue française, et envoyés par voie électronique.

La signature des documents est possible dès le dépôt de la réponse mais n'est pas obligatoire. Seul le candidat informé que son offre est retenue est tenu de la signer.

4.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces listées ci-après :

4.1.1 Pièces de la candidature :

Les candidats peuvent, à l'appui, de leur candidature, utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>.

Ils peuvent également utiliser le Document Unique de Marché Européen (D.U.M.E) disponible à l'adresse suivante : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/#/>

Enfin, ils peuvent remettre les renseignements requis dans ces documents sous forme libre.

Le dossier de candidature doit être complet. Il comprendra à minima les pièces suivantes (originales), datées et signées :

Liste des documents à fournir	DUME	Hors DUME
Capacité juridique du candidat		
Document Unique de Marché Européen (D.U.M.E) à fournir, le cas échéant, par chaque membre du groupement et par chaque sous-traitant	X	
Lettre de candidature et, le cas échéant, habilitation du mandataire par ses co-traitants (DC 1 ou forme libre comportant l'ensemble des informations figurant dans le formulaire DC1) ;		X
Déclaration du candidat (DC2 ou forme libre comportant l'ensemble des informations figurant dans le formulaire DC2) ;		X
Déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier en application de l'article R. 2143-3 du code de la commande publique (DC1 ou forme libre) : a) n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du code de la commande publique ; b) être en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.		X
Capacité financière du candidat		
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant le domaine d'activité objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (DC2 ou forme libre) ;		X
Une attestation d'assurance responsabilité civile et risques professionnels en cours de validité ;	X	X
Capacités techniques et professionnelles		
Présentation d'une liste pertinente des principaux services fournis au cours des trois dernières années dans des domaines similaires ou analogues à ceux objets du présent marché, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;	X	X
Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du présent marché ;	X	X
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat pour chacune des trois dernières années.	X	X

En l'absence de référence, le candidat pourra, par tout autre moyen à sa convenance considéré comme approprié par le pouvoir adjudicateur, justifier de ses capacités techniques ou professionnelles pour réaliser les prestations.

Les entreprises nouvellement créées peuvent justifier de leur capacité financière par tout autre moyen, notamment une attestation bancaire ou la preuve d'une assurance contre les risques professionnels.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique ou tout autre moyen approprié pour justifier qu'il en disposera pour l'exécution du marché public.

4.1.2 Pièces de l'offre à remettre :

L'offre du candidat devra comprendre les pièces suivantes sous peine de rejet pour cause d'irrégularité :

- L'acte d'engagement (AE), incluant les actes spéciaux de sous-traitance : à compléter intégralement ;
- Le bordereau de prix unitaires (BPU), accompagné de son détail quantitatif estimatif (DQE) : à compléter intégralement sous format excel ;
- Une présentation de l'équipe affectée à l'exécution des prestations objet du présent marché, dans laquelle le candidat précisera notamment les éléments suivants :
 - o Le nombre d'ETP dédié exclusivement à l'INHA ainsi que la volumétrie d'affaires dédiée à chaque correspondant,
 - o Les coordonnées et les horaires d'ouverture de la plateforme téléphonique centralisée.
- Les CV des membres de l'équipe dédiée au marché ;
- Un mémoire technique dans lequel le candidat précisera l'organisation prévue pour assurer l'exécution du marché conformément aux stipulations du CCTP. Il précise notamment :
 - o Le calendrier et la méthodologie pour le déploiement du marché ;
 - o La solution qu'il se propose de mettre en œuvre s'agissant de la gestion des accès et des profils, et notamment en matière de normes d'hébergement, de sécurisation et de confidentialité des données ;
 - o Les dispositions mises en œuvre pour la délivrance de ces billets/voucher en urgence (notamment pour les réservations effectuées avec un départ sous 24 heures) ;
 - o L'engagement relatif aux délais de traitement des demandes online et off line ;
 - o La gestion des anomalies et des demandes spécifiques (problème de réseau, personne à mobilité réduite, grève etc.);

Marché n° 2025-021 - Prestations d'agence de voyages (transport, hébergement hôtelier, et services associés) pour l'INHA

- La solution pour garantir la stabilité des prix (fluctuation des prix entre émission du devis et commande effective) ;
- Le catalogue en matière d'offre d'hébergement et de transport.

Il est souhaité que le mémoire technique ne dépasse pas 70 pages.

- Une carte de visite indiquant les coordonnées (numéro de téléphone et adresse de messagerie) de la personne ou du service auprès duquel les correspondances relatives à l'analyse ou l'attribution du marché pourront être adressées.
- Tout document complémentaire que le candidat juge utile à la présentation et à la bonne compréhension de son offre.

NOTA : Après ouverture des plis, les offres incomplètes peuvent faire l'objet d'une demande de régularisation dans un délai donné, dans les conditions définies par la législation en vigueur.

Par ailleurs, l'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer au bénéfice de l'avance prévue au cahier des clauses administratives particulières, ils doivent le préciser dans l'acte d'engagement.

4.2 - Modalités de présentation des documents

Le dossier sera transmis par voie électronique au moyen d'un dossier contenant deux dossiers distincts : l'un comportant les pièces de candidature et l'autre les pièces de l'offre.

Les informations et documents de la réponse seront en langue française, et envoyés **par voie électronique**, dans les conditions précisées à l'article 6 du présent règlement de la consultation.

La signature des documents est possible dès le dépôt de la réponse mais n'est pas obligatoire.

Si le candidat décide de recourir à la signature électronique, il doit respecter les modalités prévues dans l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique. Pour signer électroniquement les pièces de la candidature ainsi que les pièces contractuelles de l'offre : le candidat peut utiliser l'outil de signature de la plateforme ou un outil de signature alternatif. Dans ce cas, le candidat doit fournir le lien sur lequel l'outil de vérification de signature peut être récupéré, avec une notice d'utilisation en langue française, et les prérequis d'installation (type d'exécutable, OS supportés, etc.). Chaque fichier à signer doit être signé individuellement, de telle sorte que chaque signature puisse être vérifiée indépendamment des autres. Seul le candidat informé que son offre est retenue est tenu de la signer.

Article 5 : Sélection des candidatures et jugement des offres

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique et dans les conditions prévues aux articles R. 2142-1 à R. 2152-13 du code de la commande publique.

5.1 - Sélection des candidatures

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont, sans hiérarchie ni pondération :

Situation juridique
Garanties et capacités financières
Capacités professionnelles et techniques

Conformément aux dispositions des articles L. 2142-1 et R. 2144-7 du code la commande publique, tout candidat se trouvant dans un cas d'interdiction de soumissionner, ne présentant pas des capacités suffisantes pour assurer l'exécution du marché, ou ne pouvant produire dans le délai imparti les documents ou explications requis par le pouvoir adjudicateur, pourra voir sa candidature déclarée irrecevable et être éliminé.

5.2 - Jugement des offres

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères de jugement des offres	Pondération
<p>Critère n°1 : Valeur technique de l'offre, analysée au regard des sous-critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Sous-critère 1.1</u> : Engagements pris par le candidat en matière de qualité de fonctionnalités et ergonomie des outils de réservation en ligne <i>15 points</i> • <u>Sous-critère 1.2</u> : Engagements pris par le candidat pour le traitement des commandes online et offline appréciés sur les process et moyens humains dédiés <i>15 points</i> • <u>Sous-critère 1.3</u> : Engagements pris par le candidat en matière de gestion de données voyageurs (hébergement, transport, confidentialité, accessibilité, intégrité) <i>10 points</i> • <u>Sous-critère 1.4</u> : Qualité et facilité du service assistance online et offline <i>10 points</i> • <u>Sous-critère 1.5</u> : Engagements pris par le candidat concernant le suivi d'exécution du marché en matière de statistiques, d'outils de suivi, de moyens de communication à destination des utilisateurs <i>5 points</i> • <u>Sous-critère 1.6</u> : Engagements pris par le candidat concernant la mise en place du marché en termes de conduite du projet, de conduite du changement et de formation à l'outil de réservation <i>5 points</i> 	<p>60 points</p>
<p>Critère n° 2 : Prix des prestations analysés au regard des sous-critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Sous-critère 2.1</u> : Transactions online - Montant total HT figurant dans le détail quantitatif estimatif (DQE), établi sur la base des prix du bordereau de prix unitaires (BPU) <i>25 points</i> • <u>Sous-critère 2.2</u> : Transactions offline - Montant total HT figurant dans le détail quantitatif estimatif (DQE), établi sur la base des prix du bordereau de prix unitaires (BPU) <i>15 points</i> • <u>Sous-critère 2.3</u> : Autres prestations - Montant total HT figurant dans le détail quantitatif estimatif (DQE), établi sur la base des prix du bordereau de prix unitaires (BPU) <i>5 points</i> 	<p>40 points</p>

La somme des notes obtenues par le candidat donne un total sur 100 points. L'offre qui bénéficie de la note totale sur 100 points la plus élevée est retenue.

5.3 - Discordance constatée dans l'offre d'un candidat

En cas de discordance dans une offre sur le plan du prix proposé, les dispositions suivantes sont appliquées :

- Les sommes indiquées en lettres prévalent sur les sommes indiquées en chiffre ;
- Les sommes en hors taxe prévalent sur les sommes indiquées en toutes taxes.

Dans le cas où des erreurs de calcul (multiplication, addition, soustraction, ...) ou de report seraient constatées dans l'offre d'un candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

6.1 - Se préparer pour une réponse dématérialisée sur PLACE

- ✓ Vérifier les [prérequis techniques de la plate-forme](#), et la configuration du poste ;
- ✓ S'inscrire et s'authentifier sur www.marches-publics.gouv.fr ;
- ✓ S'assurer de la mise à jour de son SIRET sur son compte entreprise ;
- ✓ « [se préparer à répondre](#) », en testant la fonctionnalité de remise des plis. Une consultation de test est disponible dans le menu « aide ». Il est conseillé d'effectuer ce test avant d'engager une procédure de remise de plis sur une consultation réelle. Ce test vous permettra de vous familiariser avec la procédure.

Nous vous invitons à effectuer ces tests avant de remettre vos offres par voie électronique notamment s'il s'agit de votre premier envoi électronique.

Dans tous les cas, il est fortement conseillé de ne pas attendre le dernier moment pour déposer vos offres par voie électronique.

Formats de fichiers préconisés : doc / .rtf / .pdf / .xls ou tableur / image : PNG / JPEG.

- ne pas utiliser certains formats, notamment les “.exe”, les formats vidéo ;
- ne pas utiliser certains outils, notamment les “macros” ;
- faire en sorte que l'offre ne soit pas trop volumineuse (préconisations : < 100 mégas)

L'administration se réserve le droit de convertir les formats dans lesquels ont été encodés les fichiers, afin d'assurer leur lisibilité. Tous les fichiers envoyés devront être traités préalablement à l'anti-virus, à charge de l'entreprise candidate.

Accompagnement : le [support technique de la plate-forme PLACE](#) est à votre disposition pour vous accompagner !

Il est recommandé aux candidats de ne pas transmettre leur offre ou contacter le support technique en « dernière minute ». Les réponses électroniques transmises après la date et l'heure limites fixées par le présent règlement, ne seront pas retenues.

6.2 - Répondre électroniquement

Les candidats doivent transmettre leur pli par voie électronique à l'adresse suivante : www.marches-publics.gouv.fr. **Aucun envoi sur support physique électronique ou par courrier électronique n'est autorisé.**

Article 7 : Renseignements complémentaires

Les candidats sont autorisés à solliciter auprès du pouvoir adjudicateur tous les renseignements ou documents complémentaires qu'ils jugeraient nécessaires à l'élaboration de leur offre. A cet effet, les candidats devront faire parvenir, **au plus tard cinq (5) jours calendaires avant la date limite de remise des offres**, une demande sur la plateforme PLACE à l'adresse URL suivante : www.marches-publics.gouv.fr.

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier de consultation, au plus tard trois (3) jours calendaires avant la date limite de réception des offres, dans la mesure où le pouvoir adjudicateur disposera des éléments nécessaires.

Dans un double souci de transparence et d'égalité entre les concurrents, les réponses du pouvoir adjudicateur seront portées à la connaissance de tous les candidats ayant été destinataires du présent règlement de consultation.

Aucune suite ne sera donnée aux demandes de renseignements des candidats formulées par téléphone ou adressées au pouvoir adjudicateur au-delà de la date limite fixée au premier alinéa du présent article.

Article 8 : Voies et délais de recours

Les candidats peuvent obtenir tous renseignements sur les voies et délais de recours auprès du greffé du Tribunal administratif de Paris, aux coordonnées suivantes :

Tribunal Administratif de Paris
7 rue de Jouy
75181 Paris Cedex 04
Téléphone : 01 44 59 44 00
Télécopie : 01 44 59 46 46